

VOTER EST UN DROIT ET UN ACTE CIVIQUE

Pour un vote en toute sécurité
toutes les mesures de précaution ont été prises

LES LIEUX PUBLICS ET BUREAUX DE VOTE SÉCURISÉS

Des mesures d'hygiène exceptionnelles ont été prises pour assurer le maximum de sécurité pour les personnes se rendant dans les lieux publics et bureaux de vote.

Pour les LIEUX D'ACCUEIL AU PUBLIC

1. Du **savon ou des gels hydro-alcooliques** seront disponibles dans les lieux d'accueil au public.
2. **L'ensemble des locaux seront nettoyés et désinfectés matin et soir** en amont et en aval selon un protocole très strict.
3. Le personnel municipal est déjà sensibilisé pour bien **maîtriser les bonnes pratiques d'hygiène**.
4. Des **affiches pédagogiques** rappelant ces bonnes pratiques sont apposées devant et dans chaque lieu public.



Pour les BUREAUX DE VOTE

1. Du **savon ou des gels hydro-alcooliques** seront disponibles dans tous les bureaux de vote. Vous pourrez ainsi vous laver les mains avant et après votre vote.
2. **Dans chaque bureau de vote**, une personne sera dédiée à l'accueil et à l'orientation des votants afin d'inciter toute personne à **se désinfecter les mains en entrant dans la salle**.
3. Une **signalétique d'accès aux sanitaires** sera également mise en place pour les personnes souhaitant s'y laver les mains au savon traditionnel.
4. **L'ensemble des bureaux seront nettoyés et désinfectés matin et soir** en amont et en aval selon un protocole très strict (poignées de portes, sols, tables, chaises, isolements vides et toilettes).
5. Les présidents des bureaux de vote recevront des **consignes extrêmement précises leur permettant d'expliquer ou de faire appliquer les bonnes pratiques d'hygiène**.
6. Des **affiches pédagogiques** rappelant ces bonnes pratiques seront apposées devant chaque bureau de vote.
7. Nous recommandons également aux votants de **se déplacer avec leur propre stylo et avec les bulletins de vote reçus dans les boîtes aux lettres**. Les stylos utilisés dans les bureaux de vote seront aussi systématiquement désinfectés.



VOTER EST UN DROIT ET UN ACTE CIVIQUE

Pour un vote en toute sécurité,
respectez les mesures de précaution

POUR VOTER,

LES BONS GESTES À ADOPTER



Lavez-vous les mains en entrant
dans le bureau de vote et en le quittant



Évitez tout contact physique
avec d'autres personnes



Restez à distance raisonnable
des autres électeurs



Si vous portez un masque, ôtez-le uniquement
à la demande d'un membre du bureau de vote
pour identification, puis remettez-le immédiatement